



LST Andenne - LST Ciney-Marche - LST Hainaut - LST Namur

Mouvement Luites Solidarités Travail

rue Pépin, 27 tél : 081-22.15.12 federation@mouvement-LST.org Fortis 001-3385893-87
B - 5000 Namur fax : 081-22.63.59 www.mouvement-LST.org

Namur, le 07 novembre 2014

A Monsieur Magnette,
Ministre Président de la Wallonie.

Copie : A Madame Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation,
Aux parlementaires régionaux et fédéraux
Aux représentants du Collège et du Conseil communal de Namur.
Aux délégués de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aux délégués du monde associatif.

Monsieur le Ministre Président,

Concerne: suite inauguration de notre peinture collective monumentale
"Il quarto stato en 2014"

Par ce courrier nous voulons vous remercier d'avoir accepté de participer à l'inauguration de notre peinture collective monumentale posée à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, sur les grilles de l'hospice d'Harscamp.

Vous avez entendu la manière dont chaque personnage revisité par des militantes et militants de LST, est porteur des luttes et des résistances à la misère des plus pauvres. Chaque personnage est aussi témoin des luttes passées des plus pauvres dont nous sommes les héritiers aujourd'hui.

Vous avez témoigné d'une connaissance précise de la gravure originale et des enjeux de la place des femmes dans ce combat.
Nous y voyons aussi les enfants, porteurs des espérances des plus pauvres si souvent trahies dans l'histoire, mais aussi aujourd'hui ici et maintenant.

Notre détour par Jean Jaurès s'imposait pour deux raisons au moins. Le nom de la peinture "Il Quarto Stato " fut choisi par l'artiste suite à la lecture des écrits de Jaurès sur les conditions de vie et de mépris des populations les plus pauvres de son époque.
D'autre part, dans le document que nous avons réalisé sur les évolutions actuelles qui conduisent de plus en plus à une criminalisation de la pauvreté nous faisons également écho à un de ses discours donné à Lille à la même époque. Discours dans lequel Jean Jaurès reconnaissait la trahison faite aux plus pauvres pour qui le droit de vote était refusé.
Nous vous communiquons également notre réflexion sur la criminalisation des pauvres en 2014.

Si comme vous l'avez souligné, avec 20% de personnes sous le seuil de pauvreté la proportion s'est inversée par rapport à 1902, cela reste intolérable dans nos sociétés qui débordent de moyens.

Cependant, de notre point de vue, nous refusons d'ignorer que ces 20 % de pauvres dans des pays "d'abondance", non seulement vivent une situation intolérable, mais rejoignent aussi la majorité des habitants de la planète pour qui l'intensité de la misère suit la courbe inverse à celle de la croissance. Cette misère est fondée essentiellement sur l'accaparement indécent de la richesse par quelques-uns.

Septante-cinq personnes disposent, actuellement, de la même richesse que la moitié des habitants du monde.

Comme vous l'avez rappelé, les questions qui touchent à la pauvreté se posent de manière transversale, tous les éléments de l'existence nécessaires à chaque personne sont impliqués. Votre choix de maintenir cette problématique centrale dans les attributions de la Présidence du Gouvernement de Wallonie est important. C'est une des raisons pour lesquelles nous vous communiquons nos réflexions.

Dans ce document nous mettons en évidence ce que les plus pauvres exprimaient dans le cadre des dialogues qui constituent la source essentielle du Rapport Général sur la Pauvreté, et ce qui en est fait aujourd'hui. Ce sont autant de cris de souffrance face aux situations de misère si souvent tolérées voire banalisées. Ces interpellations, nous les avons déposées devant la dalle posée sur les murs du Parlement Wallon en reconstruisant une reproduction en trois dimensions des personnages de la peinture "Il quarto stato en 2014".

Nous constatons des répressions intolérables à l'égard des pauvres, des milliers de personnes en "fin de droit" en matière d'allocation de chômage vivront une insécurité d'existence extrême, des conditions de plus en plus complexes pour accéder aux droits indispensables pour l'existence humaine, des enfants placés pour raison de pauvreté. De nombreux amis, amies, familles se retrouvent à la rue suite à l'application froide de certaines législations.

Nous demandons un "moratoire" sur toutes ces législations qui prétendent lutter contre la pauvreté et produisent une misère qui est aussitôt banalisée. Les exemples sont nombreux dans la vie de la majorité d'entre nous.

Nous sommes questionnés par les projets de la Wallonie en matière de lutte contre la pauvreté. Nous ne comprenons pas pourquoi il y a eu si peu d'échos aux justes revendications portées par les plus pauvres à travers les dialogues réalisés dans le cadre du RGP et de son suivi.

Nous nous interrogeons aussi sur la fragilité du Service de lutte contre la pauvreté, ce lieu structurel, créé dans le cadre de l'Accord de coopération, pour assurer la continuité du suivi du RGP et de sa méthode de dialogue permanent avec les plus pauvres et leurs associations.

Cette fragilité est d'autant plus renforcée par le fait que la Wallonie institue dans ses derniers décrets relatifs à la lutte contre la pauvreté un interlocuteur privilégié, voire unique en matière de pauvreté, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Nous ne nions pas la légitimité des associations et services mandatés dans le cadre des politiques d'aide, d'assistance, parfois de répression des pauvres pour apporter leur point de vue d'institutions, mais il convient de favoriser les lieux où les plus pauvres construisent une parole collective librement, et à travers cela un droit d'association qui leur est si difficile d'accès pour diverses raisons.

Nous craignons que ces associations bâties dans les résistances à la misère des plus pauvres,

ne soient pas "agrées" comme des interlocuteurs valables et reconnus. Notre seul mandat repose sur un refus inconditionnel des misères produites et amplifiées par diverses mesures qui répondent au maintien d'une société profondément inégalitaire.

Les extraits des attendus concernant la création de loi du Minimex et ceux de la réforme de cette loi vers le RIS, qu'on peut relire dans notre document du 17/10/14, illustrent notre propos.

Quelles est cette "modernisation" qui se cache derrière un "Etat social actif" ? De notre point de vue, exprimé clairement dans différents chapitres du RGP en 1992-94, ce sont les missions redistributives et régulatrices des pouvoirs publics qui sont fragilisées. Les plus pauvres en paieront lourdement les conséquences.

Monsieur le Président, nous insistons pour dire que votre présence à l'inauguration de notre peinture collective constitue pour nous un maillon essentiel dans le débat politique actuel, en permettant ce lien avec l'histoire des luttes pour un monde plus juste, et en particulier avec cette question soulevée par Jean Jaurès en 1900 et reprise en page 15 de notre document diffusé à l'occasion du 17 octobre 2014 .

Au moment où les luttes sociales portaient sur le suffrage universel et la participation de représentants socialistes à une démocratie bourgeoise, Jaurès rappelle le 16 novembre 1900 dans un discours donné à Lille : « *Je pourrais vous rappeler que vous acceptez ainsi le pouvoir municipal d'un suffrage universel, d'où la loi bourgeoise, en excluant les assistés et les ouvriers errants, a exclu les plus pauvres des prolétaires.* »

Tout comme les questions soulevées par les plus pauvres, dans le RGP en 1992, et après dans le cadre de son suivi, les conditions de vie inhumaines que la misère impose à tant de personnes et de familles nous rappellent aussi cette interpellation de Jaurès en 1900. Elle se pose, à nous, tel un défi d'une terrible actualité. Oserons-nous le relever?

Vous trouverez en pièce jointe notre document qui jette un regard sur les évolutions dans la manière dont nos sociétés abordent la pauvreté. Nous espérons pouvoir vous rencontrer sur ces questions.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre Président, nos meilleures salutations.

Pour la Fédération Lutttes Solidarités Travail
Luc Lefebvre,

Note : tout courrier officiel peut être envoyé à

Fédération Lutttes Solidarités Travail
Luc Lefebvre
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
Tél : 081/22 15 12-contact : Amandine Dewez
federation@mouvement-1st.org

